

Déchèterie de la Vignette au Biot et déchèterie du Couard à Morzine

Suite à la mise en place du système de gestion informatisé des déchèteries de la vallée, une carte d'accès gratuite (par foyer ou par entreprise) est obligatoire pour les particuliers et pour les professionnels voulant déposer des déchets dans ces déchèteries



La plupart des particuliers ont à présent leur carte mais pour les retardataires et les nouveaux habitants, les fiches de réservation des cartes sont toujours disponibles dans les mairies, à la Communauté de communes de la Vallée d'Aulps (CCVA), à la déchèterie du Biot et à la déchèterie de Morzine et sur le site Internet de la CCVA.

Par ailleurs, une demande de carte supplémentaire ou le remplacement d'une carte perdue ou cassée sera facturé 10 euros et la carte ne sera envoyée aux usagers qu'après paiement de cette somme et réception d'une fiche de réservation avec le motif suivant précisé : carte perdue, cassée ou supplémentaire.

PARTICULIERS	
FICHE DE RESERVATION DE CARTE D'ACCES DECHETTERIE	
NOM :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Adresse de la résidence principale (si différente) :	
Code postal :	Commune :
Tel :	Courriel :
Date :	Signature :



Pour les professionnels, ils doivent contacter la CCVA afin de remplir une fiche de réservation (différente de celle des particuliers).

PROFESSIONNELS	
FICHE DE RESERVATION DE CARTE D'ACCES DECHETTERIE	
NOM :	Prénom :
Société :	N° SIRET :
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Tel :	Fax :
Courriel :	
Date :	Signature :



Les cartes, pour les particuliers et pour les professionnels, sont ensuite envoyées à l'adresse que les usagers ont notée sur la fiche de réservation.

Une fois munis de leur carte d'accès, les usagers doivent présenter, à chaque passage, leur carte aux gardiens de déchèterie et faire enregistrer leurs déchets avant de les vider.

Cas particulier : les usagers des communes de Montriond, de la Côte d'Arbroz et d'Essert-Romand ont la possibilité d'accéder à la déchèterie de la Vignette au Biot mais également à la déchèterie du Couard à Morzine (gérée par le SIVOM de la Vallée d'Aulps et pas par la CCVA).

Les cartes d'accès sont celles de la Communauté de communes de la Vallée d'Aulps et les tarifs appliqués sont ceux de la CCVA (cf. règlement intérieur de la déchèterie de la Vignette, qui est joint automatiquement lors de l'envoi de la carte d'accès).

La CCVA et le SIVOM se réservent le droit de ne plus accepter les usagers qui ne présenteront pas leur carte d'accès ou qui ne respecteront pas les règlements intérieurs des déchèteries.

Les horaires d'ouverture de la déchèterie du Biot demeurent inchangés et sont les suivants : du mardi au vendredi, de 13h45 à 17h30 et le samedi, de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30.

Tout dépôt en dehors des ces horaires est interdit et il ne sera pas accordé de dérogation.

Le site est fermé les jours fériés.

Les horaires d'ouverture de la déchèterie de Morzine sont les suivants : du lundi au samedi, de 7h30 à 19h.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service Environnement de la Communauté de communes de la Vallée d'Aulps au 04 50 72 91 83.